

déposé le 21/3/2014

L21 / R17

897

M SACHOT Yvan
 le Fornas
 04600 SAINT-AUBAN

pièce au Commissaire Enquêteur
 moi en AR.

St Auban,
 le 19 Mars 2014

Dans un,

En 2011, Nous avons acheté la maison de M. LABAT
 sans que celui-ci, nous parle du projet de la décharge.

Nous venons, à ce jour, nous nous refusons de comprendre
 pourquoi personnes ne nous a averti ni par courrier, ni
 visite de ce projet jusqu'à ce qu'un ami il y a 10 jours
 nous parle d'une enquête publique est ouverte sur ce sujet.

Après être aller en Jarnac, cette n'a pas noté
 stupéfait d'apprendre qu'une route doit passer à nos côtés
 sur un terrain clôturé, et qu'elle surplombera de son
 fait comburer de même notre maison.

Cette fameuse route doit être faite en remblais
 d'où risque d'écroulements de gravats, pierres etc...
 sur notre maison et même terrain. d'où un DANGER
 sur nos têtes en permanence sur le long du temps.

Pour la suite d'autres critiques faites par :

- Difficultés données par l'accélération des camions
 chargés (car la route est en 12% de montée)

- Risque d'arrosage au couvain sur votre nature en ce de décapage dans le visage.

- Odeurs nauséabondes de déchets l'été avec la chaleur.

- Risque d'incendie dû au gaz avec fermentation des déchets lors de leurs décompositions.

- Dégradation du site dans lequel on pourrait se défendre avec les oiseaux et le cigale ainsi que le reste de temps en temps de bêtes et de saugheis.

- Plus de fleurs sauvages.

- Disposition totale de tout ceci avec votre projet - alors que de nos jours on parle au gouvernement et à l'Europe de la protection de la couche d'ozone, de la nature et de la planète avec le tri sélectif.

En plus de tout ceci, Jouvenc, aujourd'hui nous subit un préjudice financier sur la valeur de notre maison qui ne vaudra plus rien et où on espérait finir notre retraite tranquille.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire connaître vos intentions sur les couris pris de suite dans lequel votre projet nous met en DANGER.

Veuillez agréer, Jouvenc, nos salutations distinguées

